



CONVENTION

ENTRE LE CANDIDAT RÉNOVATEUR ET LA PLATEFORME LOCALE DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE (PLRE)



Nom : Prénom :

Domicile du candidat:

Adresse du chantier :

E- mail :

N° de GSM : N° de Tel :

Mon bâtiment est :

- une habitation, nombre de façades :
- un appartement, nombre de façades :
- un immeuble, nombre d'appartements :
- un immeuble mixte, précisez :

Comment avez-vous connu la Plateforme de Locale de Rénovation Énergétique :

- Flyers toutes-boîtes
- Bouche à oreilles
- Réseaux Sociaux
- Autre à préciser :

La Plateforme Locale de Rénovation Énergétique (PLRE) s'engage à :

- Réaliser une visite in situ de **diagnostic énergétique et financier (DEF)** qui vise à :
 - Identifier les **travaux prioritaires à réaliser** dans votre bâtiment pour atteindre le meilleur niveau de performance énergétique et donc un maximum d'économies d'énergie.
 - Estimer le **coût de ces travaux** de rénovation énergétique, ceux de salubrité éventuels et le **montant des primes** disponibles.
 - Informer sur un **scénario de financement possible** sur base des économies d'énergies, des aides publiques (prêts, primes, déductions fiscales).
- Proposer des **entrepreneurs, auditeurs et architectes partenaires*** pour la réalisation de devis, de travaux, d'audits, de permis et de plans (uniquement sur base volontaire, sans obligation).
- Fournir une **aide à la décision**, sur base de l'audit, des devis reçus et des aides publiques accessibles pour aider au choix final des entreprises à sélectionner.
- Fournir une **aide administrative** notamment pour obtenir les aides publiques.
- Fournir une **aide technique** durant le chantier sur demande du candidat (jusqu'au 30/06/2027).
- Fournir un **service de médiation**** entre le candidat rénovateur et une entreprise partenaire en cas de problème lors de la négociation d'un devis ou lors de la réalisation de travaux.

Le Candidat Rénovateur s'engage à :

- Fournir à la PLRE **tous les documents nécessaires** au bon suivi administratif et technique du projet de rénovation énergétique (audit, demande de devis, état d'avancement des travaux...).
- Être **présent à tous les rendez-vous** fixés auprès du personnel de la PLRE ou de ses partenaires professionnels (diagnostic, audit, suivi technique ou administratif).

Plateforme Locale de Rénovation Énergétique, un projet de : Eriges rca, rue Cockerill 40/41, B-4100 Seraing | 04 236 03 50 | info@eriges.be
| TVA : BE 0882.364.359 | Delta Lloyd : BE88 1325 2029 8341



- Fournir à la PLRE tous les devis signés faisant office de commande des travaux auprès des entreprises ainsi que le planning établi avec l'entrepreneur.
- Réaliser les démarches administratives pour obtenir les aides publiques et le mode de financement le plus adapté.
- Informer la PLRE si un problème survient avec une entreprise partenaire, lors de la négociation d'un devis ou lors de la réalisation de travaux et :
 - Participer à une séance de médiation organisée par la PLRE avec l'entrepreneur**
- Placer un panneau d'information Pôle Habitat sur votre chantier lors de la réalisation des travaux (uniquement sur base volontaire, sans obligation).

Cautionnement :

- Pour toute validation de demande d'accompagnement par la PLRE, une caution de 80€ est à verser sur le compte BE88 1325 2029 8341 (en communication libre : votre numéro de dossier fourni lors de votre inscription).
- La caution est remboursée quand les démarches suivantes sont accomplies :
 - Respecter tous les engagements du Candidat Rénovateur.
 - Fournir une/des facture.s signée.s justifiant la réalisation de travaux pour un montant minimum de 3.000€ HTVA, au plus tard pour le 30/06/2027.

Plateforme Locale de Rénovation Énergétique
(Eriges en charge du projet)
Signature :

Le Candidat Rénovateur :
Signature :

Pour toute information complémentaire vous pouvez contacter le
Pôle Habitat Énergie
polehabitat@seraing.be – www.polehabitat.be – 04 236 03 50

*La PLRE garantit, lors de l'intégration d'une entreprise partenaire et de manière périodique, que celle-ci dispose des accès professionnels requis pour les travaux concernés et qu'elle n'est pas soumise à une obligation de retenue liée à des dettes fiscales ou sociales. Toutefois, la PLRE n'intervient pas dans la relation contractuelle entre le candidat rénovateur et l'entreprise partenaire. Elle ne peut garantir la bonne exécution des travaux ni l'évolution de la situation juridique, administrative ou financière de l'entreprise après sa vérification. En cas de litige ou de mauvaise exécution des travaux, la responsabilité de la PLRE ne saurait être engagée. La PLRE n'assume aucune obligation in solidum avec les entreprises partenaires, et ne peut en aucun cas être tenue de se substituer au candidat rénovateur dans d'éventuelles démarches administratives, juridiques ou judiciaires à l'encontre de l'entreprise concernée.

**En cas de difficulté survenant entre le candidat rénovateur et un entrepreneur de la grappe, que ce soit lors de la négociation d'un devis ou au cours de l'exécution des travaux, la PLRE s'engage à organiser une réunion informelle visant exclusivement à faciliter les échanges et le dialogue entre celles-ci. Cette réunion ne constitue en aucun cas une procédure de médiation au sens juridique du terme, ni une mission de conseil, d'arbitrage ou de représentation. La PLRE n'intervient pas dans l'appréciation des responsabilités, ni dans le contenu contractuel liant les parties. La PLRE n'assume aucune obligation de résultat et ne saurait être tenue responsable de l'absence de résolution du différend, de son aggravation ou de ses conséquences. Les parties demeurent seules responsables de leurs engagements contractuels et des suites qu'elles entendent y donner. En cas de persistance du problème, le candidat rénovateur reconnaît qu'il lui appartient d'entreprendre, sous sa seule responsabilité, toute démarche utile, notamment judiciaire, ou de saisir les instances compétentes, telles que la commission de conciliation de la Confédération de la Construction wallonne.

Vie privée : Conformément à la réglementation en matière de protection des données (RGPD), les données à caractère personnel traitées par Eriges rca sont utilisées dans le cadre de l'action pilote Walloreno afin de vous fournir une assistance dans les différentes démarches de rénovation énergétique. Les données traitées vous concernant sont uniquement celles nécessaires à la réalisation de ce but. Vous trouverez toutes les informations utiles sur vos droits relatifs à vos données à caractère personnel et la manière de les exercer dans notre police vie privée (www.eriges.be/police-vie-privee/). Vous pouvez également contacter l'adresse suivante pour toute demande concernant le traitement de vos données : dpo@eriges.be.